



Mes revenus peuvent ils entacher mon regroupement familial

Par **yul**, le **01/02/2013** à **04:39**

Bjour,rnje suis étudiant en alternance, j'ai 23 ans je suis locataire dans un F2 de 57m2. Actuellement au chômage, Je viens d'épouser ma femme et j'ai toujours travaillé en tant qu'étudiant (contrat de professionnalisation), entendez que je n'ai jamais touché plus de 1300€ et pas moins de 770€. Est ce que mon salaire peut être motif de refus de mon dossier de regroupement familial? merci

Par **amajuris**, le **01/02/2013** à **14:26**

bjr,rn Le demandeur doit justifier qu'il dispose de ressources stables et suffisantes pour subvenir aux besoins de sa famille en France.rnSes ressources peuvent provenir de revenus issus d'un travail salarié ou non-salarié, de revenus de remplacement ou tirés de la gestion d'un patrimoine, de rentes ou pensions de retraite...rnLes ressources du conjoint sont également prises en compte, pour autant qu'il dispose de revenus qui continueront à lui être versés lorsqu'il quittera son pays. rnIl faut pour deux personnes justifier d'une moyenne mensuelle sur les 12 mois d'un montant mensuel équivalent au smic.rncdt